

2.4 Homologations

L'appareil de protection respiratoire Dräger PSS 3000 est conforme à la norme EN137:2006 Type 2 et satisfait aux exigences de la Directive 89/686/CEE du Conseil de l'UE, ainsi qu'aux directives de modification.

Certaines variantes du modèle sont également homologuées suivant la norme MED (96/98/EC). Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur demande auprès de Dräger.

Utilisation dans des environnements potentiellement explosifs

Le modèle PSS 3000 a été soumis à des tests d'homologation et est considéré approprié pour un usage dans des environnements potentiellement explosifs. Les composantes électroniques sont certifiées ATEX. Toutes les combinaisons sont appropriées pour un usage dans des zones dangereuses, y compris dans les zones 0 et 20.

PSS® est une marque déposée de Dräger